

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 février 2026

Date de la convocation :

13/02/2026

Date d'affichage : 13/02/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

vingt-trois février deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents: Dominique FROMENTEZE

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Délibération N° :

DE_2026_10

Objet : Annulation de la délibération n° DE 2026 07 du 29-01-2026 portant acquisition d'une licence IV -

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DE_2026_07 du 29/01/2026 portant sur l'acquisition d'une licence IV au prix de 5 000 €.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le courriel de la SARL LGA, mandataire judiciaire pour la vente de la licence IV détenue par le gérant de la SARL TIMILI, 14 route de Thégra – Auberge de Limargue – 46500 LAVERGNE, dont le prix de vente ne serait plus de 5 000 € mais varierait de 10 000 € à 15 000 €, car cette licence n'est pas la seule sur la commune.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération n° DE_2026_07 du 29 janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
Didier BES



Le Secrétaire de séance
Manon BENNE

